



ASSEMBLEE GENERALE

Jambes (ADEPS), le 17 mars 2019

Rapport

Stéphane Ahn ouvre la réunion et remercie tous les membres pour leur présence.

Il profite de l'occasion pour remercier aussi les partenaires et informe les membres que POLY et UTS n'ont pas reconduit le sponsoring, ils ont d'autres obligations pour leur nouveau Team.



Deux représentants de nouveaux clubs procéderont au comptage des voix. (94 voix sur 87 obligatoires)

TDCH représenté par Monique HOUTEN, Juriste, demande sur quelle base, le CA possède des voix supplémentaires pour chaque commission. Les statuts ne le prévoient pas.

Après vérification, le ROI le prévoit mais pas les statuts. Sur ce, les cartons supplémentaires distribués aux membres du CA sont enlevés. Ce qui ramène le quota à 81 voix sur 80 obligatoires. Madame HOUTEN se porte volontaire pour la rédaction des modifications des statuts.

Vérification du mandat des représentants des associations

- Administrateurs présents (7 voix)
 - Jean Ficherouille (JF), président (ATCC)
 - Christine Mlakar (CM), vice-présidente (ATCC)
 - Stéphane Ahn (SA), secrétaire général (TRIBI)
 - Robin PETRE (RP), trésorier (RCBT)
 - Luis del Solo (LDS), membre (TTB)
 - Anne-Marie Marini (AMM), membre (HTT)
 - Mégane VAN STEENWINKEL (MVS), membre (NSTT)
- Administrateur excusé (sans voix) : Céline Sipvin (CS), membre (TTB)
- Associations : (81 voix)

Nombre de voix totales : 120 >> 2/3 de présences obligatoires : 80

Nombre de voix présentes : 81

Présences de l'AG :

Clubs présents 52 VOIX : ATCC, BATSTH, BTC, CCSTC, EUPEN, HTT, JETT, NSTT, OTC, PMX, Q3T, RCBT, RMT, ROS, STT, TA, TCA, TCDM, TDCH, TNT, TO3AG, TRIATH, TRIFLY, TRIGT, TTF, TURBO

Clubs donnant procuration 22 VOIX : TITAN, ETC, ETT, GANT, NVS, P8, TCBM, TITAN, TNTB, TRIBI, TTB, WATTS

Clubs absents : B4LTT, CCCTRI, CIT, ENERGY, ETM, FLOT, GTC, JTPBG, LVMT, LDLV, PDO, PFA, ROS, SBT, SCBTRI, STPROM, SV, TG, TKV, TPA, TRIABEL, TRI-B, TRILGE, TRITR, TTR, UTT

Administrateurs présents 7 VOIX: Jean Ficherouille, Christine Mlakar, Stéphane Ahn, Robin Pétré, Anne-Marie Marini, Luis Del Solo, Mégane Van Steenwinckel

Administrateur absent: Céline Sipvin

- Nouveaux clubs présents (sans droit de vote) :
 - TCA (Triathlon Club Andenne)
 - TO3AG (Triathlon O3 Ardenne Gaume)
- Nouveaux clubs absents :
 - ROS (Running & Outdoor Sombreffe)
 - TRIFLY (La Fly Eminestrate Team)

Approbation du rapport de l'AG du 25 mars 2018

Pas de remarques, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Mot d'accueil du Président (JF)

Jean Ficherouille remercie les clubs de leur présence et informe les membres que l'évolution du nombre de licences est favorable.

En 2017, la Ligue a connu une grosse progression de licenciés probablement dû :

- aux 90 dames supplémentaires ;
- à la suppression du test à l'effort.

Pour 2018, il avait une crainte de tassement mais au contraire la progression continue, ce qui est très favorable à beaucoup de points de vue pour la Ligue.

Plusieurs éléments vont aussi progresser au niveau politique de la Ligue. (Consolidation)

Rapport du Directeur Sportif (SD)

Les slides de présentation se trouvent en annexe 1.

(SD) demande à l'assemblée ce que pensent les membres de ce projet.

(Q3T), Vincent MINOT est déçu et regrette que les écoles de jeunes n'aient pas été consultées. Pour sa part, une rencontre a déjà eu lieu avec l'Adeps pour le plan programme. Il estime que ce serait malsain pour les jeunes et qu'il est impossible d'organiser des aquathlons à Farciennes. Les infrastructures sont par contre très adéquates pour du duathlon.

(SD) répond qu'il s'agit d'un projet « Sport pour tous » de l'Adeps mais axé principalement sur les jeunes. Il a demandé de le reporter d'un an mais l'Adeps a répondu qu'il serait tout bonnement annulé s'il y avait demande de report, raison pour laquelle, je me suis trouvé sur un délai court.

(TA) informe qu'ils ont été abordés pour organiser un aquathlon.

(FP) demande s'il faut être formé pour encadrer ? (SD) répond qu'effectivement il faut être éducateur physique ou moniteur sportif initiateur en triathlon.

(TO3AG) demande si ce projet ne sera pas un doublon avec les écoles de jeunes ? (SD) répond par la négative et qu'il reviendra vers les clubs.

(SD) souligne le travail de Benjamin LANTREBECQ qui est justifié par le suivi du site de la Ligue. Il est la personne relais pour le challenge Supercoupe afin de le dynamiser.

(FP) se demande si l'ajout d'informaticiens ne serait pas un atout pour le rayonnement de ces infos.

Formation des cadres

- Formation initiateur
- Formation éducateur : pas d'obligation d'être initiateur mais assez haut niveau, le candidat devra avoir des connaissances de base car dans la négative ne réussira pas.

Noël REMY (NR) demande si un module concernant l'arbitrage et règlements est prévu ? (SD) répond par l'affirmative.

Rapport du Directeur technique (ST)

Les slides de présentation se trouvent en annexe 2.

(SA) remercie (ST) pour son travail, pas toujours facile, au vu des contacts avec le COIB, l'ADEPS, etc.

Rapport du Bureau Administratif (SA)

Les slides de présentation se trouvent en annexe 3.

(SA) remercie (PC) pour son énorme travail au sein de la Ligue.

(TCDM) demande ce qu'est devenu Benoit VEYS ? (SA) répond qu'il a remis sa démission dû à un problème de santé et qu'il sera sans doute remplacé.

(JF) ajoute qu'en terme de politique générale, il faut accentuer le développement et le professionnaliser par :

- Le sport : avec l'engagement d'un Directeur sportif adjoint pour seconder (SD)
- Le renfort d'administratif selon les besoins du secrétariat
- La sécurité : mise en place d'un délégué ligue sur les compétitions.
- Le recrutement : engagement d'un agent de terrain pour promouvoir la ligue auprès des non licenciés (jeunes et adultes)

T3Series

(Q3T) s'interroge car selon l'organigramme (MVS) occupe le poste au niveau des dames mais se charge plutôt des Championnats de Belgique. (MVS) fait remarquer qu'avec la Be3, elle étudie le pourquoi le T3Series ne fonctionne pas chez les dames.

(FP) désire aborder le point du cahier des charges car en cas d'absence de ce cahier, il n'y a pas de contrainte et qu'en cas d'accident, les frais se retourneront vers l'organisateur et la Ligue. Il a des craintes sur les dégâts encourus.

(Q3T) pense qu'effectivement ce sont les organisateurs qui sont responsables.

(OTC) demande que la Ligue structure mieux le cahier des charges afin que les organisateurs soient reconnus responsables. La perfection en matière de sécurité n'existe pas mais pense qu'il

serait bon qu'ils soient bien informés en cas d'accident. Il cite l'exemple d'un cas lors d'un promo à l'Eau d'Heure, un AVC + rupture d'anévrisme avec hospitalisation. (Pas de recours à ce jour). (SA) cite l'exemple d'une athlète courant avec un MP3 et des écouteurs a subi un accident, l'organisateur a d'abord été incriminé et après vérification, celui-ci a été mis hors de cause. (TDCH) désire que le cahier des charges soit un règlement à part entière. D'ailleurs, celui-ci reprend la mention « l'organisateur est responsable pour la vérification du temps écoulé dans le penalty box », ce qui n'est pas le cas. (NR) estime que le terme « d'embarcations », signifie au minimum de 2. Dans le cas d'un accident, l'organisateur, les arbitres et la Ligue seront condamnables. (JF) répond que les statuts vont être modifiés en attirant l'attention sur les articles concernant la sécurité. (NR) se réjouit et ajoute qu'il faut changer et mettre en place des normes strictes. (JF) ajoute que la notion de sécurité est primordiale. La commission sécurité a modifié les articles concernant la partie aquatique d'un triathlon et la partie vélo d'un cross triathlon (soumises à approbation) (TDCH) pense qu'il faut repartir d'après la trame de base car être trop précis s'avérerait dangereux pour la Ligue. (TURBO) informe que lors de son organisation, il respecte le cahier des charges et l'arrêté de police. (Q3T) estime qu'il ne faut pas inverser les rôles et en tant qu'organisateur, il faut se poser les bonnes questions. (SA) ajoute que la Ligue va réactiver afin d'obtenir à nouveau un délégué ligue qui devra rédiger un rapport. (OTC) considère que personne n'est à l'abri d'un accident et la Ligue devrait donner des recommandations. (PC) signale que les assurances ont été augmentées mais que la protection à 100 % est impossible. (TDCH) rétorque qu'une assurance ne couvre de toute façon pas au pénal et en cas d'accident, une plainte sera déposée au pénal.

Rapport de la Commission Relations Publiques (SA) et (PC)

Les slides de présentation se trouvent en annexe 4.

Rapport de la Commission des Jeunes (LDS)

Les slides de présentation se trouvent en annexe 5.

(TRIGT) regrette de ne pas être au courant du rapport de la commission des jeunes concernant les changements dans le courant du mois décembre. (LDS) répond que celui-ci a été envoyé au responsable de club et qu'il regrette la mauvaise communication au sein des clubs.

(ATCC) juge que la modification est compliquée pour Charleroi.

(LDS) répond que c'est le (TRIGT) qui a demandé cette modification. (ATCC) répond que c'est une bonne idée mais dans la pratique, difficile.

(TNT) entend beaucoup de critiques et qu'il serait peut-être intéressant de voir ailleurs, chez les flamands, en France qui ont peut-être évolué.

(LDS) répond qu'ils se sont inspirés des normes françaises mais que ceux-ci ont plus de moyens.

(TRIGT) craint qu'à un mois et demi de l'épreuve, cela va être très difficile de modifier dû à la localisation du site.

(TNT) travaille avec le (Q3T) et à leurs yeux, c'est assez compliqué d'attirer des jeunes.

(LDS) enverra un mail aux clubs organisateurs et demandera leur avis.

Pour ce qui concerne les journées école de triathlon, (LDS) remercie Vincent MINOT pour sa disponibilité.

(NR) demande si cela se fait uniquement à l'intérieur des clubs car il a été contacté par la Ville de Seraing et se demande s'il s'agit du même projet.

(LDS) répond par la négative car à ce jour il n'a eu aucun contact avec l'inspecteur de Liège.

Pour la labellisation des écoles de triathlon, (RMT) demande si le (TCBM) est reconnu. (LDS) répond par la négative mais qu'il reste dans ses adresses de mailing.

Finale inter province avec l'Adeps durant les jours blancs fin juin- TO3AG signale que cela existe depuis 2 ans au Luxembourg. (LDS) demande à obtenir les coordonnées afin de pouvoir prendre contact.

Rapport du Trésorier (RP)

(RP) signale qu'il a repris la trésorerie de la Ligue depuis 6 mois et passe la main à la comptable (PC).

Les slides de présentation se trouvent en annexe 6.

- Les Votes

- Rapport AG 2018 : unanimité : 81 VOIX POUR
- Approbation balance des comptes 2018 : 81 VOIX POUR
- Solde de l'année 2018 et décharge du trésorier : 81 VOIX POUR
- Approbation des tableaux ADEPS 2018 : 81 VOIX POUR
- Décharge du CA pour la gestion menée en 2018 : 81 VOIX
- Approbation du budget 2019 : 81 VOIX
- Modifications des statuts : 78 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (TDCH); 1 VOIX ABSTENTION (OTC)
- Modifications du ROI : 78 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (TDCH); 1 VOIX ABSTENTION (OTC)
- M. Baudouin (expert-comptable) a été désigné pour le contrôle des comptes ; pas d'autre candidat.

Modifications au Règlement d'Ordre Intérieur

Stéphane Ahn informe que celles-ci ont été envoyées par mail avec la convocation et la majorité de celles-ci concerne certaines commissions qui, afin de les rationaliser, ont été transformées en groupe de travail.

(TRIGT) se demande pourquoi en cas de transfert, une indemnité est due uniquement pour les 3 athlètes rémunérés.

(PC) répond qu'il s'agit d'une communication de l'AISF.

Modifications des statuts 2019

Celles-ci ont été envoyées par mail avec la convocation.

Le CA prend en compte les remarques du (TRIGT) pour que l'envoi des modifications soient envoyées plus tôt car 2 jours avant la date limite sont trop courts.

Reconnaissance définitive des Nouveaux Clubs 2019

- ROS (Running & Outdoor Sombreffe)
- TCA (Triathlon Club Andenne)
- TO3AG (Triathlon O3 Ardenne Gaume)
- TRIFLY (La Fly Emnesrate Team)

(TCA) accueille des personnes valides et aussi Handisport. Ils ont mis en place une commission permettant aux organisateurs d'accueillir des handisports (Ligue Handi + LBFTD en la personne de (SD)).

(TO3AG) est issu d'un projet d'un établissement scolaire et fonctionne à 99 % d'une école de triathlon pour des enfants de 8 à 12 ans. Le triathlon inaugural aura lieu le même jour que Senefte avec un petit circuit permettant aux parents de voir leurs enfants plusieurs fois sur le parcours.

(Q3T) et (OTC) déplorent l'absence des nouveaux clubs.

- Les Votes : ROS et TRIFLY >> VOIX POUR 60/81
VOIX CONTRE (Q3T-EUPEN) = 5
VOIX ABSTENTION (TTF-OTC-RCBT-TNT-TRIGT)= 16
TCA et TO3AG >> VOIX POUR 81/81

Cessation d'Activité en 2019

- ACF (Aqua Club Famenne)
- TRI4US (TRI4US)

Changement de nom en 2019

- XTERRA devient STPROM (Sport Tourism Promotion)

Rapport de la Commission d'arbitrage (Noël REMY)

Les slides de présentation se trouvent en annexe 7.

(TRIGT) Pour le temps écoulé entre 2 courses, il rétorque que la Ligue n'a pas respecté ces heures durant des années.

(SA) répond que c'est Be3 qui a décidé de s'aligner sur les normes ITU.

Le port de la trisuit à manches longues est autorisé selon certaines normes.

- Soit, il s'agit d'une trisuit à manches longues et est portée sous la combi pour la partie natation ;
- Soit, il s'agit d'une trisuit sans manches, l'athlète demande l'autorisation au CRO afin de pouvoir porter des manchettes pour la partie vélo et sera acceptée. Mais attention seulement si autorisation, à l'inverse, il sera disqualifié.

(TRIGT) En ce qui concerne les sanctions ne respectant pas les heures au check-in, il demande quelles sont les heures limites. (NR) répond que c'est à l'organisateur de donner les limites et que dès l'envoi des documents, les valeurs seront estimées.

(EUPEN) Cela fait 20 ans qu'il assiste aux AG et fait remarquer que dû aux nombreuses interventions, cela risque de durer jusqu'à 15h comme auparavant. Si, c'est le cas, l'an prochain, il n'y aura pas de quorum.

En 2019, la température de l'eau a été fixée à 11° pour les teams relais et 12° pour les autres courses.

Elections au Conseil d'Administration

Article 30 :

- L'association est gérée et représentée par un conseil d'administration, composé de minimum SEPT et maximum NEUF personnes, élues parmi les licenciés par l'assemblée générale. Au sein du Conseil d'administration, il ne peut y avoir plus de 80% d'administrateurs du même sexe.

Article 3 du ROI :

- Les candidats sont élus s'ils atteignent le quorum de 50 % des voix présentes et représentées.

Les électeurs doivent, sous peine de nullité de leur bulletin, obligatoirement émettre au maximum de votes qu'il y a de postes d'administrateurs à pourvoir ou rentrer un bulletin blanc.

4 postes sont à pourvoir, candidats(es) :

- Anne-Marie MARINI (HTT) se représente
- Louis BOUILLET (RCBT) se présente
- Patrick MOREAU (TURBO) se présente
- Francesco PIOVESAN (BTC) s'est présenté mais a retiré sa candidature le jour de l'AG.

Louis BOUILLET est membre du RCBT depuis 11 ans et à présent, a du temps à consacrer à la Ligue.

Patrick MOREAUX fait partie du monde du triathlon depuis 1987 et est disponible pour intégrer le Conseil d'administration.

Tour de table

RMT : rien à signaler

TDCH : demande de nommer les commissions dans l'article 19.

EUPEN : cette année, changement du circuit vélo avec parcours bloqué pour le LD et un mix Team relais distance olympique.

HTT : remercie le CA pour le travail accompli et souhaite une bonne saison à tous.

RCBT : remercie tous les bénévoles et les employés de la Ligue et rappelle leur aquathlon du 25 mai.

TCA : rien à signaler

OTC : remercie le CA

Q3T : remercie le CA et rappelle le cross duathlon jeunes.

TRIGT : - Pourquoi 13 épreuves Supercoupe alors que le règlement en prévoit 11.
- Constate que Butgenbach est repris dans la Supercoupe alors que l'an dernier, le rapport était négatif au niveau sécurité. L'épreuve 2019 étant même supervisée.
- Demande la suppression du site i club pour éviter des frais inutiles.
- Est déçu que le T3Series dames soit supprimé.
- Rappelle le duathlon de Frasnes le 19 mai.

(JF) répond qu'il y a un développement sur la Supercoupe et que la demande a été faite par 2 clubs anciens organisateurs. Pour la seconde demande, (JF) signale que le premier jour était bon au niveau sécurité mais le lendemain, l'épreuve a été sous traitée par un organisateur parallèle.

Patrick MOREAUX, arbitre du jour, explique les faits et (SD) ajoute que le club de Butgenbach a fait confiance au sous-traitant qui n'a pas respecté le règlement.

Pour la partie T3Series, (MVS) explique que les clubs n'ont pas 3 dames pouvant accéder à ces épreuves et une autre alternative a été envisagée, prendre des dames de différents clubs mais sans succès. Trop peu de clubs sont intéressés. (NR) pense que les clubs wallons ont du mal à se déplacer en Flandre en T3Series.

BATSTH : remercie le CA

TO3AG : si on peut pratiquer notre sport, c'est grâce à la Ligue.

PMX : remercie Pascale Caro pour sa disponibilité au quotidien et l'énorme travail accompli.
Pmx remercie aussi Noël Remy pour ses formations au niveau arbitrage et ceci aussi bien au niveau des arbitres que des athlètes.
Nous déplorons le manque d'attractivité de la Ligue pour les athlètes, qui est souvent uniquement perçue comme fournisseur obligatoire de licence.
Il n'a pas été possible de proposer des modifications aux statuts de la Ligue vu nos propres délais de réunion. Nous désirons néanmoins informer la Ligue que nous proposerons la modification des articles 30 quant à la pratique effective du triathlon pour les membres du CA et l'article 31, point 1, quant à l'obligation de nationalité belge pour faire partie du CA (proposer une des nationalités européennes).
Finalement, nous désirons que la Ligue mette en place un challenge similaire à la Supercoupe pour l'organisation et la promotion du Swim-bike.
Pour des raisons indépendantes de notre volonté, notre épreuve annuelle : Le triathlon de saint léger est déplacé à la date du 22 Septembre.

TO3AG : Pour ouvrir un club, il faut au moins un licencié international, notre club étant formé principalement d'enfants mineurs, en tant que président, je suis le seul à avoir cette licence.

CCSTC : remercie les membres, le CA pour le travail effectué ainsi que la DT. Il signale, qu'en Belgique, la LBFTD a de très bonnes formations par rapport à d'autres ligues.
Il rappelle le triathlon des Sharks le 23 juin.

TTF : rien à signaler. Il informe les membres que Vincent ROELANDS est hospitalisé et que c'est la raison pour laquelle il a pris la parole pour la CODA.

TNT : informe qu'ils sont en lien avec le Q3T, il rappelle le triathlon du 15 août et le duathlon du 11 novembre à Malonne. Ces épreuves n'accueillent pas beaucoup de jeunes. Si en 2019, ils n'ont pas plus d'inscriptions de jeunes, ils seront contraints de supprimer ces épreuves.
(LDS) demande pourquoi ne pas intégrer le challenge jeunes et calquer sur les distances.

Louis BOUILLET : se dit très satisfait des communications faites par Benjamin LANTREBECQ.

Remerciement départ des administrateurs

A l'initiative du Président, Céline SIPVIN et Christine MLAKAR recevront une veste en guise des services rendus à la Ligue.

Résultats des votes

- BOUILLET Louis : 81 VOIX
- MARINI Anne-Marie : 63 VOIX
- MOREAUX Patrick : 45 VOIX

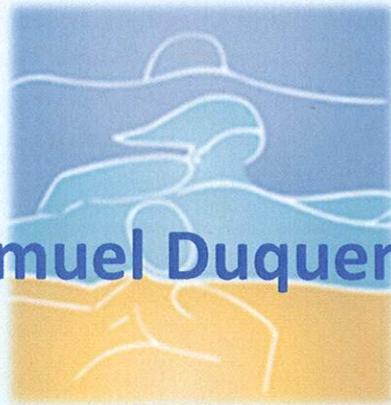
Elus à la majorité : **BOUILLET Louis (RCBT), MARINI Anne-Marie (HTT), MOREAUX Patrick (TURBO)**

Stéphane Ahn, au nom des membres du Conseil d'Administration ainsi que des employés LBFTD remercie les membres de leur présence et leur souhaite une excellente saison 2019.

Les Associations présentes à la réunion ont jusqu'au 30 avril 2019 pour faire part de leurs remarques.

Stéphane Ahn
Secrétaire général

Rapport du Directeur Sportif



Samuel Duquenne

Parrainer un sportif

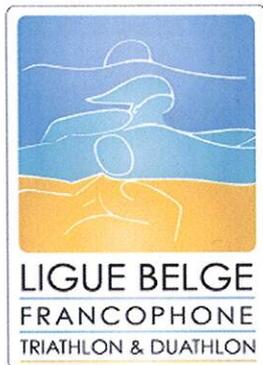
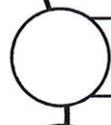
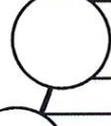
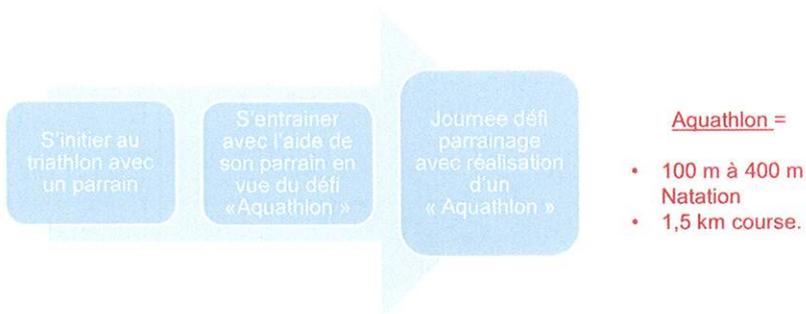


Table des matières

	1. Introduction
	2. Rôles des parties prenantes (LBFTD et l'ADEPS)
	3. Journée défi en mai 2020 : « Un Aquathlon »
	4. Conclusion

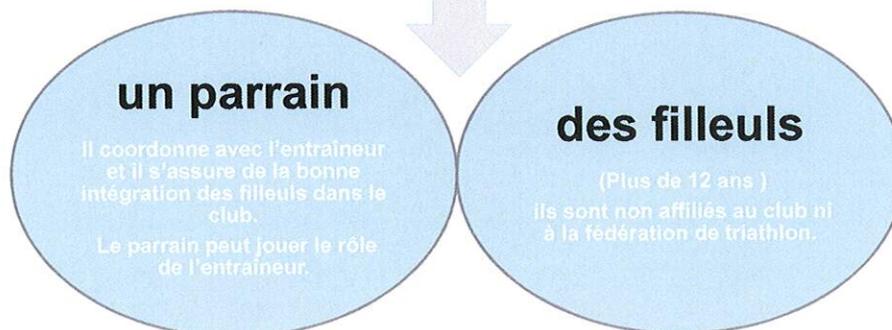
Objectifs :

- Promouvoir l'activité physique régulière par l'intermédiaire d'un entraînement parrainé au triathlon.
- Contribuer à la promotion du sport auprès des personnes de plus de 12 ans en renforçant la collaboration avec la Fédération de Triathlon.
- Recherche d'une augmentation du nombre d'affiliation au sein de la Fédération de Triathlon.



Pour qui:

Dans un maximum de clubs
volontaires de la LBFTD



Quand:

- Mars à Avril 2019:
 - Promotion et recrutement des clubs volontaires.
- Avril à Décembre 2019:
 - Promotion et recrutement des filleuls (non affiliés et plus de 12 ans) dans ces clubs volontaires.
- Janvier à avril 2020 :
 - Phase d'entraînement au sein du club via le binôme Parrain et entraîneur.
- Mai 2020 :
 - Journée défi « L' Aquathlon » (lieu à déterminer)

A noter!

- Affiliation à la LBFTD offerte au filleul
 - Du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2020
- Programme d'entraînement en rapport avec le projet dans votre clubs subsidié par l'ADEPS.
 - Sous réserve de diplôme pédagogique (Educateur Physique et/ou Moniteur sportif initiateur en triathlon (+ anciens niv 1 et 2)

2. Rôles des parties prenantes

Durant la phase de promotion et de recrutement auprès des clubs volontaires (Mars à Avril 2019)

ADEPS :

- Réalisation du canevas précis du projet pour la fédération et pour les clubs. (Power Point)
- Date limite d'inscription pour les clubs volontaires: **fin Avril 2019**. (nous ne limitons pas le nombre de clubs participants)

LBFTD :

- Publicité auprès des clubs volontaires. (site de la fédération, lors des événements sportifs, ..) via le Power Point (ou autre moyen ..).

Durant la Phase de promotion et de recrutement des filleuls (Avril 2019 en Décembre 2019)

ADEPS :

- Publicités dans les écoles, stages sportifs ADEPS, dans les compétitions (Aquathlon organisé par les C.C.S., duathlon dans les écoles ...), marche Adeps, sur notre site internet...
- Réalisation du programme « carnet d'addition des kilomètres » à transmettre à la Fédération et rendre disponible le carnet d'addition des kilomètres sur le site internet de la fédération.
- STAND ADEPS présent à des compétitions de la LBFTD entre août et novembre 2019.
- Stimuler les clubs volontaires à trouver des filleuls.
- Impliquer les sportifs de haut-niveau de la Fédération dans la campagne de communication et promotion du projet, et notamment ceux bénéficiant d'un contrat Adeps : Alexandra Tondeur, Claire Michel...
- Clôture des inscriptions: **le 15 décembre 2019**, nous ne limiterons pas le nombre d'inscrits.

Durant la phase d'entraînement (janvier à avril 2020)

ADEPS :

- Continuer la promotion du projet.
- S'assurer que les clubs volontaires sont toujours motivés par le projet.
- S'assurer de la bonne maintenance du site pour le carnet d'addition des kms.
- Nous offrons un bonnet de piscine (logoté Adeps) à chaque filleul en janvier 2020.
- Clôture des inscriptions pour l'Aquathlon: **le 1 mai 2020**

LBFTD :

- Pourquoi ne pas se lier à un Aquathlon (compétition existante) vers mars-avril 2020 pour voir où en est le filleul avec pour défi: améliorer la performance en mai ?
- L'entraîneur créera un plan d'entraînement adapté pour les filleuls.
- Le parrain motivera, encouragera et coordonnera au mieux le projet avec les filleuls.

Pour le défi final **mai 2020** : l'Aquathlon

ADEPS:

- Réalisation du rapport et de l'enquête de satisfaction.
- L'Adeps offrira 6 packs gagnants au chaque premier de chaque catégorie.
- Quelques C.A. des CCS seront présents sur place pour aider à l'organisation.

LBFTD :

- La Fédération nous aidera à organiser l'événement (**le lieu de l'événement**, les distances à proposer, le nombre de personnes par couloir...).
- Il nous faudra du renfort en personnel pour la journée défi.
 - ✓ Le personnel de la fédé et les bénévoles des clubs volontaires pourront venir sur la final car il s'agit d'une co-organisation pleine et entière.
 - ✓ LBFTD pourrait par contre introduire des demandes des subventions Adeps action sportive locale pour avoir un petit apport financier pour l'organisation de la journée, en déclinant la journée sous forme de module (conseils à solliciter auprès des inspecteurs des CCS).

3. Journée défi en mai 2020 : AQUATHLON

Organisé par l'ADEPS et LBFTD

- Tous les filleuls qui se sont inscrits au parrainage pourront y participer.
- Un maximum de 5 personnes par couloir (dans le bassin de natation) pour la sécurité.

Distance à parcourir :

- 100 m à 400 m en Natation (varie en fonction des catégories)
- 1 km 800 en course à pied

Il y aura 2 manches sur la journée défi :

- Une manche de sélection / une manche finale

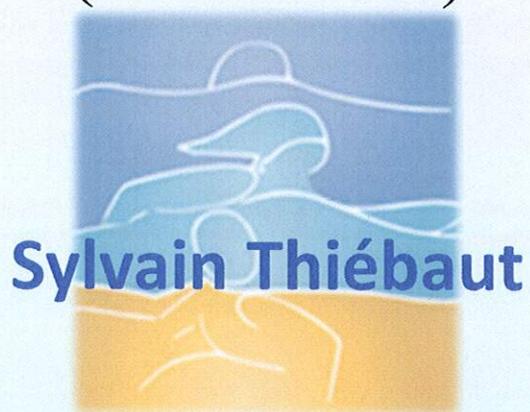
Catégories différentes en fonction des inscriptions.

Communication LBFTD

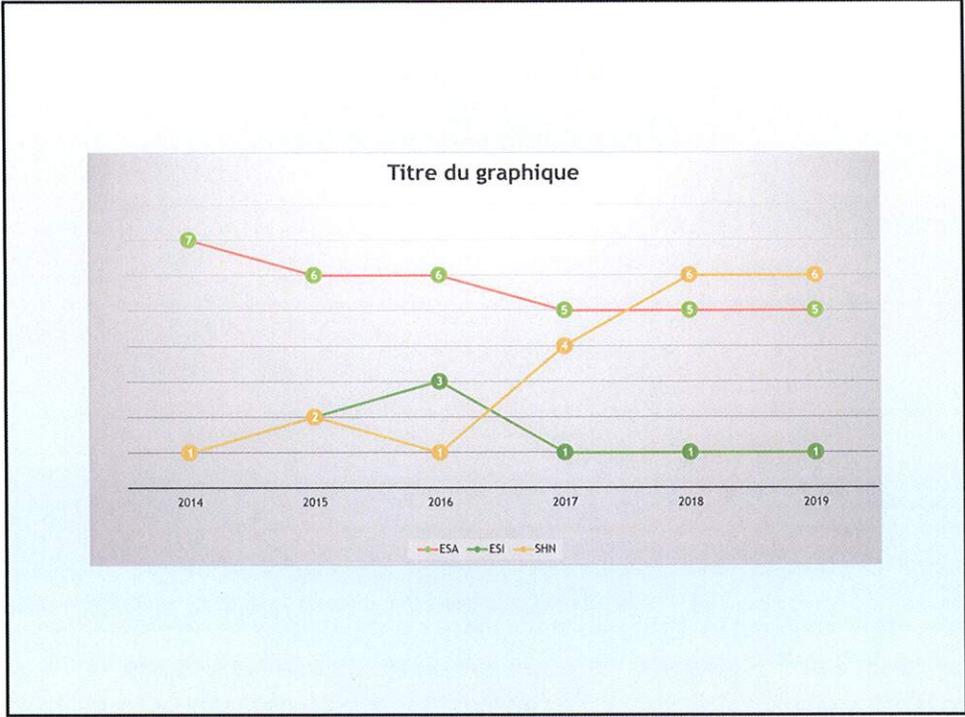
- Athlètes de Haut Niveau
- Challenge SuperCoupe
- Triathlon Team Séries

Formation des Cadres

Rapport du Directeur Technique
(Haut Niveau)



Sylvain Thiébaud



Home > Athletes

Claire Michel

Belgium - Born 1988



Rankings

- ITU World Ranking 16
- World Triathlon Series Ranking 20
- ITU Individual Olympic Qualification Ranking 20
- Continental Cup Ranking 38
- Continental Ranking 8

Starts	Podiums	Wins
62	8	1

Home > Athletes

Erwin Vanderplancke

Belgium - Born 1995



Rankings

- ITU World Ranking 72
- ITU Individual Olympic Qualification Ranking 68
- Continental Cup Ranking 151
- Continental Ranking 44

Starts	Podiums
62	3

Home > Athletes

Christophe De Keyser

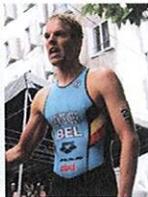
Belgium - Born 1993



Rankings

- ITU World Ranking 78
- ITU Individual Olympic Qualification Ranking 54
- Continental Cup Ranking 123
- Continental Ranking 47

Starts	Podiums	Wins
79	4	1



Home > Athletes
Peter Denteneer
Belgium - Born: 1990

Rankings

ITU World Ranking	177
ITU Individual Olympic Qualification Ranking	131
Continental Cup Ranking	184
Continental Ranking	100

Starts	Podiums
59	2



Home > Athletes
Noah Servais
Belgium - Born: 1997

Rankings

ITU World Ranking	170
ITU Individual Olympic Qualification Ranking	176
Continental Cup Ranking	61
Continental Ranking	97

Starts	Podiums
41	2



Home > Athletes
Alexandra Tondeur
Belgium - Born: 1987

Rankings

Long Distance Triathlon Ranking	2
---------------------------------	---

Starts	Podiums	Wins
17	5	2



Home > Athletes
Arnaud Dely
Belgium - Born: 1997

Rankings

Duathlon Ranking	10
------------------	----

Starts	Podiums	Wins
10	2	2



Home > Athletes
John Redwood
Belgium - Born: 1950

Starts	Podiums
5	1

- 2 2017 Kitzbühel ETU Triathlon European Championships
16 Jun 2017 - 19:00 NAXA AG - 12:28:31
- 6 2013 Nancy ITU Duathlon World Championships
30 Sep 2013 - 03:04 NAXA AG - 07:13:24
- 4 2011 Egen ITU Duathlon World Championships
23 Sep 2011 - 03:44 NAXA AG - 06:29:21
- 2010 Sweco Energy Triathlon - ITU Triathlon World Championships Grand Final Budapest
12 Sep 2010 - 03:54 NAXA AG - 06:39:38
- 4 2010 Nancy ETU Duathlon European Championships
22 May 2010 - 03:04 NAXA AG - 07:20:30

la relève ----- statuts ESA

► 5 athlètes allant des jeunes A aux U 23

- Arnaud Mengal
- Thomas Guilmot
- Antoine Vandebroeck
- Elise Tahay

► Jeunes Pôle Espoir

Evolution en 5 ans

Réinstaurer la confiance vis-à-vis de l'adepts:

Prise en charge du salaire DT par l'ADEPS

: 15% --- 0%

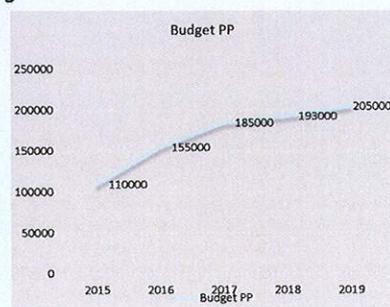
2015 : 110.000 €

2016 : 155.000 €

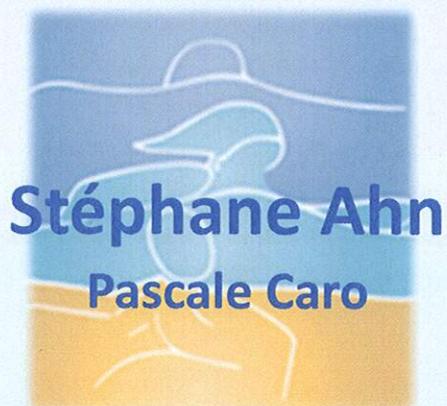
2017 : 185.000 €

2018: 185.000 €

► 2019: 205.000 €



Rapport du Bureau Administratif

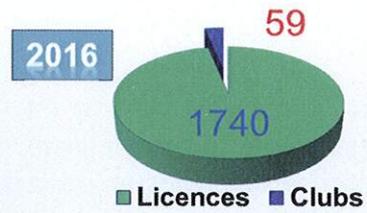
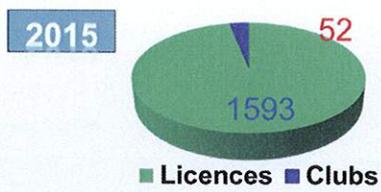


Stéphane Ahn
Pascale Caro

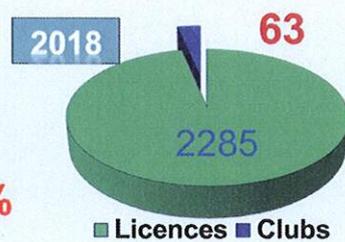
Clubs et licences



Où en sommes-nous?

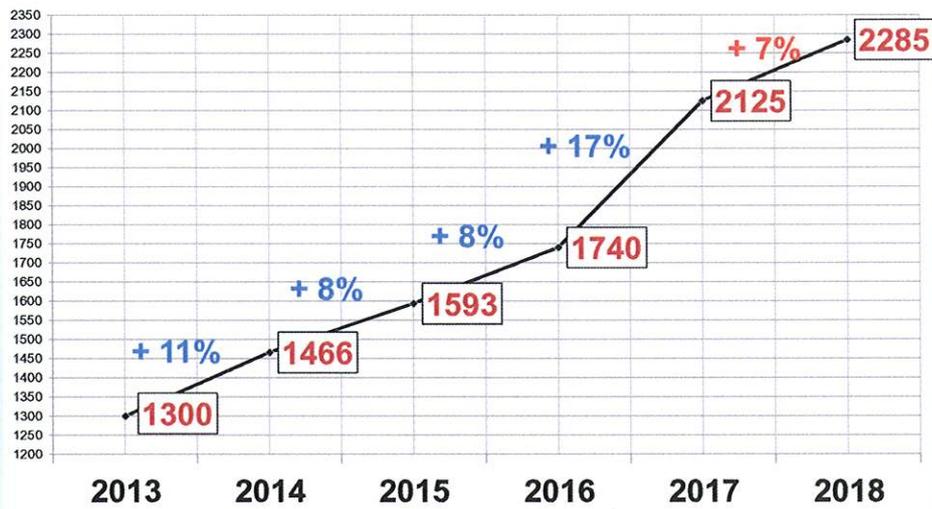


+ 7%



Progression des licences

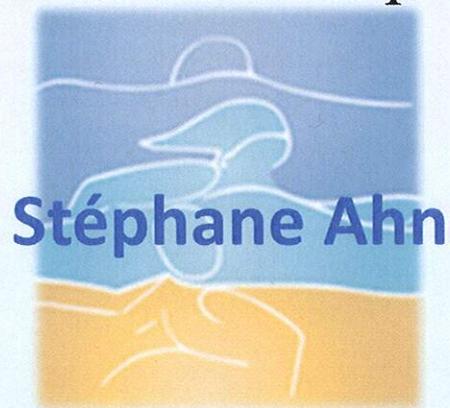
Licences à l'année



Licences 1 jour



Relations Publiques



Stéphane Ahn

Obligations envers nos partenaires

Lotto

arena
YOUR COACH IN SPORTS INSURANCE

Adeps
COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE

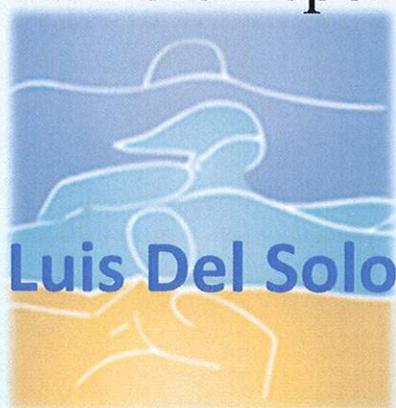


Ces logos **doivent** se trouver sur tous les flyers, affiches, ... et sur les sites des épreuves

Merci d'avoir renouvelé
votre confiance pour 2019

YnnovaSports
your local online shop

Rapport de la Commission des Jeunes et du Pôle Espoirs



1. Organisation des différents challenges.

- ❖ En 2018, nous avons gardé les différents Challenges LBFTD
 - Challenge Kids
 - ✓ Aquathlon
 - ✓ Duathlon
 - ✓ Triathlon
 - Challenge des Jeunes
 - ✓ Duathlon
 - ✓ Triathlon
 - Challenge Aquathlon des Jeunes
 - Inter-clubs Jeunes et Kids

- ❖ Pour 2019, après pas mal de discussions en Commission des Jeunes, nous avons décidé de garder les différents challenges de 2018 mais avec quelques modifications en Kids.
 - **Attention pour les organisateurs**, cette année la Commission des Jeunes a décidé que pour les catégories M/F 06 et M/F 08 il y aurait 2 courses le même jour et que le classement se ferait sur la somme des 2 temps.
 - Le timing des courses Kids sera le suivant :
 - 1^{ère} course Kids C M/F 6 et 7 ans
 - 1^{ère} course Kids B M/F 8 et 9 ans
 - Course Kids A M/F 10/11 ans
 - 2^{ème} course Kids C M/F 6 et 7 ans
 - 2^{ème} course Kids B M/F 8 et 9 ans
 - Si il y a beaucoup de Kids dans une catégorie et qu'il faut organiser 2 vagues, on doit placer, lors de la 2^{ème} course, les meilleurs temps dans la 1^{ère} Vague .

2. Educateurs sur les compétitions Kids.

- ❖ Après 1 année d'expérimentation sur les différentes compétitions Kids, nous continuerons en 2019 à mettre des éducateurs sur les manches Kids.
- ❖ Rôles des éducateurs
 - Rôle d'arbitre - vérifier les fondamentaux (freins, casques, ...) à l'entrée du parc
 - L'éducateur doit se déplacer et vérifier avant la course si le règlement de la course est bien respecté et remplir la check-list qu'il renvoie à la CJ
 - Pas de parents dans la zone de transition
 - Pas de coach en piscine et dans le parc à vélo.
- ❖ **L'organisation prévoit des personnes pour guider et éventuellement aider ...**

3. Journées Ecole de Triathlon

- ❖ En 2018, nous avons décidé en Commissions des Jeunes d'organiser des journées Clubs à thèmes.
- ❖ Malheureusement un seul club qui s'était engagé l'a organisé.
 - Je félicite et je remercie le Q3T pour sa journée
 - Le programme de la journée était :
 - ✓ Nage en eau libre
 - ✓ Transitions
 - ✓ Vélo de route
 - ✓ Clubs présents : le Q3T, ATCC, NSTT et le TTB
 - Nous avons soulevé le manque de communication à l'intérieur des clubs d'où la faible participation ...

4. Labellisation des Ecoles de triathlon LBFTD

- ❖ Photographie des différentes Ecoles LBFTD en 2018
 - Ecoles reconnues par la LBFTD
 - ✓ TRIGT
 - ✓ ATCC
 - ✓ Q3T
 - ✓ RCBT
 - ✓ NSTT
 - ✓ TTB
 - ✓ WATTS
 - Ecoles 1Etoile reconnues par la LBFTD
 - ✓ TRIGT
 - ✓ ATCC
 - ✓ Q3T
 - ✓ NSTT
 - ✓ TTB

5. ADEPS

- ❖ Depuis quelques années, notre partenariat et la confiance de l'ADEPS vis-à-vis de la LBFTD n'a fait que grandir (Sylvain, Sam et moi)
- ❖ En 2018, nous avons pu organiser, avec l'Adeps et des Ecoles de Triathlon, des aquathlons inter-scolaires dans différentes provinces :
 - Dans le Brabant Wallon
 - ✓ Waterloo : partenariat Centre sportif Waterloo/ADEPS/LBFTD/TTB
 - ✓ Braine-l'Alleud : partenariat Centre sportif CCM/ADEPS/LBFTD/TTB
 - ✓ Rixensart : partenariat Centre sportif Rixensart/ADEPS/LBFTD/NSTT
 - ✓ Nivelles : partenariat Centre sportif Nivelles/ADEPS/LBFTD/TITAN
 - Dans le Hainaut
 - ✓ A Saint Ghislain : partenariat Centre sportif Saint-Ghislain/ Commune/ADEPS/LBFTD avec comme projet d'ouvrir un club de triathlon

- ❖ En 2019, nous reconduisons avec l'Adeps, les mêmes Aquathlons dans les provinces et nous organiserons en plus :
 - En province de Namur
 - ✓ à Beauraing
 - Dans le Hainaut
 - ✓ À Commines
 - ✓ À Charleroi sous réserve

- ❖ Avec L'ADEPS, l'idée serait de faire une finale inter-province fin juin pendant les jours blancs ...

6. Pôle Espoirs

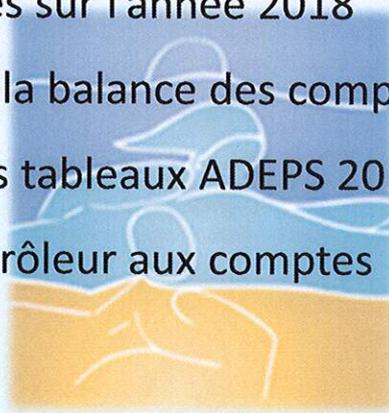
- ❖ En 2018, plusieurs stages ont été organisés :
 - À Gand, à Callela (Espagne)
 - Pour une dizaine d'athlètes
 - Avec Michaël Rossu et Patrick Schévée comme entraîneurs.
- ❖ Fin 2018, nous avons décidé avec Sylvain (DT LBFTD) de scinder le groupe en 2 :
 - Un groupe d'Aspirant Pôle Espoirs avec des triathlètes jeunes B et Jeunes A 1^{ère} année prometteurs
 - Un groupe Pôle Espoirs avec un statut Adeps avec comme objectif de rentrer à la DT.

❖ Objectifs de ces 2 structures :

- Aider les clubs dans la programmation et dans la technique de leurs athlètes
- Organiser des stages pour augmenter leur volume et les conditions d'entraînement.
- S'entraîner dans un groupe homogène et motivé avec des spécialistes dans les 3 disciplines...
- Rentrer à la DT et de ce fait participer à des compétitions européennes...

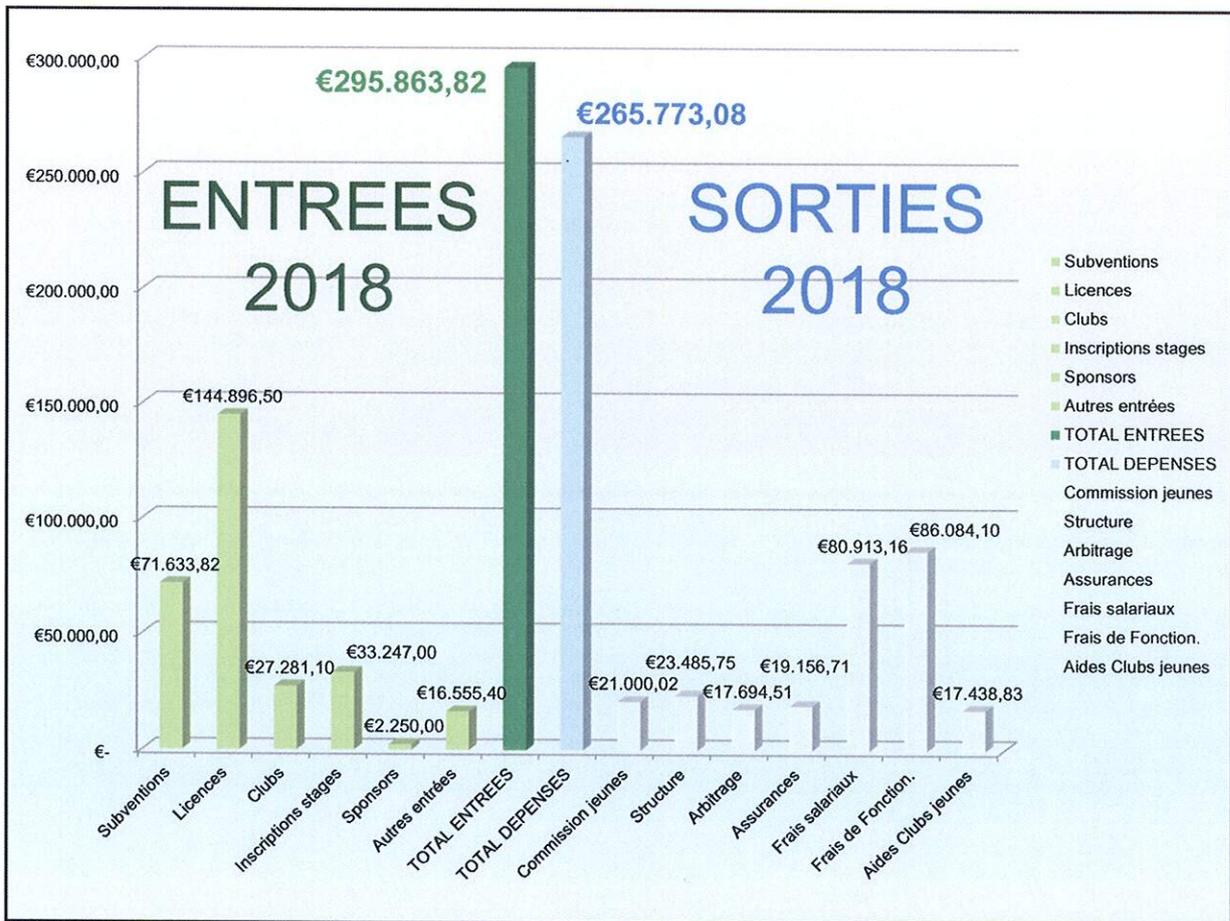
Rapport du trésorier

- Quelques chiffres sur l'année 2018
- Présentation de la balance des comptes 2018
- Présentation des tableaux ADEPS 2018
- Rapport du contrôleur aux comptes
- Budget 2019

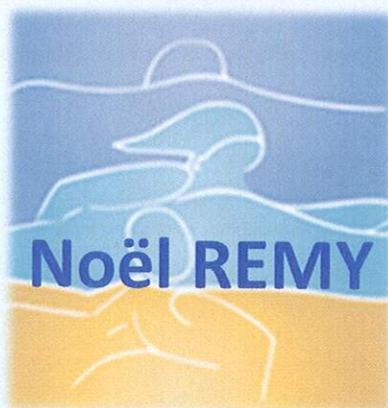


Robin Pétré : Trésorier

Présentation par la comptable : Pascale Caro



Rapport de la
Commission d'arbitrage



Nouvelle formation des arbitres

Mise en place en 2018 suite à la refonte complète du mode de formation.

Pourquoi ? La fédération belge (Be3) a demandé, à l'ITU, sa reconnaissance en tant que nation formatrice, ce qui évitera aux arbitres voulant passer au niveau international d'aller se former à l'étranger (destinations lointaines nécessitant des prises de congés et coûts liés aux billets d'avion et d'hôtel).

Les formations existantes étaient différentes au nord et au sud du pays, il n'y avait pas de base commune ni d'application du règlement standardisée, peu de contact entre les deux commissions d'arbitrage.

Depuis 2018 et la reconnaissance par l'ITU : même formation sur base des mêmes cours, examen national (75% des points), catégorisation des arbitres et base de données nationale des arbitres.

Catégorisation

- **RTO** : arbitre régional, uniquement compétent dans sa partie linguistique et sur des épreuves régionales. Formation dans sa ligue.
- **RCRO** : chef arbitre régional, gestion d'une équipe de RTO sur les mêmes épreuves régionales. Formation dans sa ligue.
- **NTO** : arbitre national. Compétent dans tout le pays, sur toutes les épreuves nationales (CB et T3 Séries notamment). Formation nationale mais dans sa langue maternelle.
- **RCRO** : chef arbitre national, gestion d'une équipe de NTO sur toutes les épreuves nationales (CB et T3 Séries notamment). Formation sur base du cours Level 1 ITU, en anglais (avec reconnaissance ITU et statut d'international continental (Europe)).

Situation des arbitres 2019

- 42 arbitres en fonction

Répartition : 30 RTO – 4 RCRO – 8 NTO – 3 RCRO

2 Level 1
1 Level 2

Modification du règlement 2019

2.5.g : Délai entre 2 compétitions passe de 36h à 24h.
2.7.ii : sanctions pour les athlètes ne respectant pas les heures de check-in.
2.10 : introduction d'une notion de conditions exceptionnelles avec les modes opératoires à mettre en place.
3.5.c,d,e,f : précision des temps d'affichage des pénalités en PB.
5.1.v : mise en place d'une zone de drafting moto de 15m x 3 m.
Annexe E : pt 58 : comportement dangereux à vélo = DSQ
T3 Séries : modifications importantes de ce règlement spécifique.

**Possibilité donnée aux clubs qui en
font de la demande d'une
présentation du règlement 2019**

Cette présentation se fera sous forme de Power Point par le
Responsable de la Formation des Arbitres, en l'occurrence Noël REMY.

Valeurs EUR

	Case	2018 2018
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	5.801,24
II. Immobilisations incorporelles(ann. II)	21	1.089,00
215000 Logiciels standard d'application	21	1.089,00
215009 AMORT s/IMMO INCORP LOGICIEL SITE	21	(435,60)
216000 FORMATIONS LOGICIELS	21	1.452,00
216009 AMORT s/IMMO INCORP FORMATIONS	21	(1.016,40)
III. Immobilisations corporelles(ann. III)	22/27	2.897,24
2. Autres	232	
232100 Autre outillage	232	46.029,44
232109 AMORT s/ autres outillages	232	(46.029,44)
C. Mobilier et matériel roulant	24	2.897,24
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	241	2.815,45
240100 Autre mobilier et matériel de bureau	241	14.144,18
240109 AMORT s/Mobil. et mat. de bureau	241	(11.328,73)
2. Autre	242	81,79
242110 MATERIEL SPORTIF COMBIS DOSS	242	3.229,91
242119 Amortissements s/Matériel sportif C - D	242	(3.229,91)
242130 MATERIEL SPORTIF	242	3.107,89
242139 Amortissement s/Mat Compet	242	(3.026,10)
242150 MATERIEL DE TRANSPORT	242	379,00
242159 Amort s/Matériel de transport	242	(379,00)
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	1.815,00
C. Autres immobilisations financières	284/8	1.815,00
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	1.815,00
288000 Cautions versés en num SIEGE SOCIAL	285/8	1.815,00

Valeurs EUR

		Case	2018 2018
ACTIFS CIRCULANTS			
VII. Créances à un an au plus		29/58	214.778,52
A. Créances commerciales		40/41	(547,01)
400000 Clients		40	(547,01)
		40	(547.01)
IX. Valeurs disponibles		54/58	118.899,49
550001 370-0803584-26		54/58	38.088,94
550011 370-4001805-60		54/58	17.626,54
550100 363-0849833-56		54/58	63.184,01
X. Comptes de régularisation (ann. VII)		490/1	96.426,04
490000 Charges à reporter		490/1	2.674,10
491000 Produits acquis		490/1	93.751,94
TOTAL DE L'ACTIF			220.579,76

Valeurs EUR

	Case	2018 2018
FONDS SOCIAL		
I. Fonds associatifs	10/15	164.768,98
B. Moyens permanents	10	202.261,66
1011100 Moyens permanents recus en espèce	101	202.261,66
101	101	202.261,66
Perte reportée (-)	141	(37.492,68)
141000 Perte reportée (-)	141	(37.492,68)
DETTES		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	17/49	55.810,78
C. Dettes commerciales	42/48	7.137,08
1. Fournisseurs	44	2.621,38
440000 Fournisseurs	440/4	2.621,38
440/4	440/4	2.621,38
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	4.515,70
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	4.515,70
454100 Acomptes ONSS	454/9	(4.227,96)
455200 Rémunérations dues - employés	454/9	1.053,40
456200 Pécule de vacances - employés	454/9	7.690,26
X. Comptes de régularisation(ann. XI)	492/3	48.673,70
492000 Charges à imputer	492/3	923,70
493000 Produits à reporter	492/3	47.750,00
TOTAL DILPASSIE		220.579,76

Valeurs EUR

	Case	2018 2018
I. Ventes et prestations	70/74	550.034,00
A. Chiffre d'affaires (ann. XII. A)	70	56.073.10
700300 VENTES DIVERSES	70	6.000.00
701000 INSCRIPTION FORMATION CADRES	70	870.00
701970 INSCRIPTIONS STAGES COMM JEUNES	70	11.000.00
701990 INSCRIPTIONS STAGES STRUCTURE	70	22.247.00
704100 ORGANISATIONS	70	2.000.00
704500 ASSURANCE Bénévoles 703100	70	926.10
705100 SPONSORING	70	2.250.00
706510 CAUTIONS D'ARBITRAGE	70	10.700.00
706521 LOCATION et PERTE DE MATERIEL	70	80.00
D. Cotisations, dons, leas et subsides (ann. XII. B)	73	460.401.88
731100 LICENCES	73	118.265.00
731101 LICENCES 1 JOUR	73	26.631.50
731200 AFFILIATIONS CLUBS	73	13.575.00
737000 SUBVENTION FORFAITAIRE FONCTIONNEMENT	73	55.682.70
737100 SUBV PLAN PROGR ANNEES PRECEDENTES	73	34.00
737201 SUBVENTION COMPL PLAN PROGRAMME	73	193.000.00
737210 SUBVENTION FORMATION PP	73	12.000.00
737211 SUBV FORMATION ANNEES PRECEDENTES PP	73	4.762.56
737310 SUBVENTION EMPLOI	73	15.981.28
737400 BE GOLD	73	10.000.00
737800 AUTRES SUBVENTIONS ADEPS	73	(30.16)
739400 LOTERIE NATIONALE	73	10.500.00
E. Autres produits d'exploitation	74	33.559.02
746001 SALAIRE NET ATHLETES SUBVENTIONNES	74	22.582.25
746002 ONSS ATHLETES SUBVENTIONNES	74	3.484.30
746003 PPROF ATHLETES SUBVENTIONNES	74	7.116.56
746004 ACTIRIS SURPLUS SUBVENTION	74	375.91
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	(520.127,06)
A. Approvisionnements et marchandises	60	(89.09)
1. Achats	600/8	(89.09)
601700 Fournitures diverses et petit outillage	600/8	(89.09)
B. Services et biens divers	61	(335.964.89)
610000 CHARGES LOCATIVES	61	(7.618.45)
610200 LOCATIONS SALLES/REUNIONS	61	(257.60)
612500 IMPRIMES et FOURNITURES DE BUREAU	61	(1.370.52)
612600 FRAIS DE POSTE	61	(119.44)
612700 TELEPHONE FAX	61	(1.207.12)
612800 INTERNET SITE	61	(215.19)
612801 GESTION INFORMATIQUE	61	(3.066.13)
612802 LICENCES SITE ET MATERIEL	61	(1.960.20)
612820 BROCHURES DEPLIANTS REVUES ABONNEMENTS	61	(2.178.00)
612900 EQUIPEMENTS DES ARBITRES	61	(1.361.17)
612910 PRESTATIONS + DEPL ARBITRAGE	61	(15.706.32)
612930 FORMATIONS JUGES ARBITRES 612 850	61	(627.02)
612940 REMISE DES PRIX 6155	61	(13.105.04)
612950 DIVERS ADM ET REDEVANCES	61	(25.44)
612951 FRAIS A CHARGE DE LA LIGUE	61	(1.714.81)
612960 INDEMNITE FORFAITAIRE DE VOLONTARIAT ADM	61	(7.983.62)
612970 COMMISSION DES JEUNES	61	(21.000.02)
612980 MATERIEL SPORTIF FONCT.	61	(1.363.32)
612990 STRUCTURE SPORTIVE LIGUE	61	(23.485.75)
613100 Commissions aux tiers	61	(508.20)
613200 FRAIS SECRETARIAT SOCIAL	61	(3.194.83)
613301 COTISATIONS FEDERATIONS	61	(19.720.00)
613320 AIDE AUX CLUBS FORMATEURS	61	(11.991.00)
613321 AIDES AUX CLUBS ORGANISATEURS	61	(2.800.00)
613370 PARTICIPATION SC RETRIBUTION	61	(2.647.83)
614210 ASSURANCE VEHICULES MISSIONS	61	(880.91)
614300 ASSURANCES MEMBRES	61	(17.961.16)
614500 AUTRES ASSURANCES	61	(314.64)
615120 Participation à des cours, ...	61	(102.00)

Valeurs EUR

	Case	2018 2018
615200 FRAIS DE DEPLACEMENT BELGIQUE	61	(11.464.72)
615310 Insertions au Moniteur et média	61	(129.35)
615611 STAGE PP DEPLACEMENTS	61	(7.612.59)
615612 STAGE PP PENSION	61	(9.622.01)
615613 STAGE PP LOCATION INFRASTRUCTURE	61	(137.40)
615691 AIDE INDIVIDUELLE 1	61	(30.000.00)
615692 AIDE INDIVIDUELLE 2	61	(2.000.00)
615693 AIDE INDIVIDUELLE 3	61	(3.000.00)
615695 AIDE INDIVIDUELLE 5	61	(25.000.00)
615696 AIDE INDIVIDUELLE 6	61	(2.980.00)
615697 AIDE INDIVIDUELLE 7	61	(1.500.00)
615702 FORMATION CADRE LOCATION INFRASTRUCTURE	61	(197.00)
615703 FORMATION CADRE DEPL charaés de cours	61	(581.37)
615704 FORM CADRE REMUN charaé de cours	61	(1.150.00)
615706 FORM CADRES - FRAIS DE REUNION -	61	(652.10)
615750 COMPET PP DIVERS	61	(251.10)
615751 COMPET PP PENSION	61	(18.306.10)
615752 COMPET PP INFRASTRUCTURE SPORTIVE	61	(107.67)
615753 COMPET PP DEPLACEMENTS	61	(38.782.96)
615758 COMPET PP INSCRIPTIONS	61	(2.470.27)
615921 ENTRAINEMENTS ATHLETE 2	61	(5.699.55)
615922 SUIVI MEDICAL ATHLETE 2	61	(266.75)
615925 INFRAST ATHLETE 2	61	(103.02)
615926 DEPASS PP ATHLETE 2	61	(3.930.68)
616310 COMMISSIONS PROMOTION	61	(3.658.32)
616700 FRAIS RECEPTION et REUNIONS 615 400	61	(1.876.20)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	(181.359.62)
620100 Rémunérations - Personnel PP	62	(25.198.56)
620200 Rémunérations - Employés	62	(75.811.53)
620210 PRECOMPTE PROF S/SALAIRES	62	(30.893.83)
620240 Double pécule de vac. - Employés	62	(3.788.33)
621020 Cotisations ONSS sur salaires - employés	62	(19.115.45)
621100 COTISATIONS PATRONALES DA	62	(11.843.11)
621110 COTISATIONS PATRONALES PP	62	(12.931.69)
623000 Assurance-loi. RC & chemin du travail	62	(706.80)
623101 SERVICE MEDICAL	62	(403.15)
625020 Dotation provision PV - employés	62	(7.690.26)
625120 Util. / reprise provision PV - employés	62	7.023.09
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(3.224.75)
630100 Dot. amort. s/ imm. incorporelles	630	(605.00)
630201 Dot. Amort. s/ imm. corporelles CHRONO	630	(129.61)
630203 Dot. Amort. s/ imm. corporelles ACCESS S	630	(81.79)
630205 Dot. Amort. s/ imm. corporelles INFORMAT	630	(2.408.35)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	511.29
640130 Autres impôts indirects	640/8	(109.70)
643900 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	640/8	620.99
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	29.906,94
Perte d'exploitation (-)	64/70	
IV. Produits financiers	75	55,40
B. Produits des actifs circulants	751	59,33
751000 Produits des actifs circulants	751	59,33
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	(3,93)
754000 Différences de change	752/9	(3,93)
V. Charges financières	65	(1.129,13)
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	(1.129,13)
655000 Ecart de conversion des devises	652/9	(88,37)
659000 Frais bancaires	652/9	(1.040,76)
VI. Bénéfice courant (+)	70/65	28.833,21
Perte courante (-)	65/70	

Valeurs EUR

	Case	2018 2018
VI. Bénéfice courant (+)	(70/65)	28.833,21
IX. Bénéfice de l'exercice	70/66	28.833,21

Valeurs EUR

	Case	2018 2018
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(520.127,06)
A. Approvisionnements et marchandises	60	(89,09)
1. Achats	600/8	(89,09)
601700 Fournitures diverses et petit outillage	600/8	(89,09)
B. Services et biens divers	61	(335.964,89)
610000 CHARGES LOCATIVES	61	(7.618,45)
610200 LOCATIONS SALLES/REUNIONS	61	(257,60)
612500 IMPRIMES et FOURNITURES DE BUREAU	61	(1.370,52)
612600 FRAIS DE POSTE	61	(119,44)
612700 TELEPHONE FAX	61	(1.207,12)
612800 INTERNET SITE	61	(215,19)
612801 GESTION INFORMATIQUE	61	(3.066,13)
612802 LICENCES SITE ET MATERIEL	61	(1.960,20)
612820 BROCHURES DEPLIANTS REVUES ABONNEMENTS	61	(2.178,00)
612900 EQUIPEMENTS DES ARBITRES	61	(1.361,17)
612910 PRESTATIONS + DEPL ARBITRAGE	61	(15.706,32)
612930 FORMATIONS JUGES ARBITRES 612 850	61	(627,02)
612940 REMISE DES PRIX 6155	61	(13.105,04)
612950 DIVERS ADM ET REDEVANCES	61	(25,44)
612951 FRAIS A CHARGE DE LA LIGUE	61	(1.714,81)
612960 INDEMNITE FORFAITAIRE DE VOLONTARIAT ADM	61	(7.983,62)
612970 COMMISSION DES JEUNES	61	(21.000,02)
612980 MATERIEL SPORTIF FONCT.	61	(1.363,32)
612990 STRUCTURE SPORTIVE LIGUE	61	(23.485,75)
613100 Commissions aux tiers	61	(508,20)
613200 FRAIS SECRETARIAT SOCIAL	61	(3.194,83)
613301 COTISATIONS FEDERATIONS	61	(19.720,00)
613320 AIDE AUX CLUBS FORMATEURS	61	(11.991,00)
613321 AIDES AUX CLUBS ORGANISATEURS	61	(2.800,00)
613370 PARTICIPATION SC RETRIBUTION	61	(2.647,83)
614210 ASSURANCE VEHICULES MISSIONS	61	(880,91)
614300 ASSURANCES MEMBRES	61	(17.961,16)
614500 AUTRES ASSURANCES	61	(314,64)
615120 Participation à des cours. ...	61	(102,00)
615200 FRAIS DE DEPLACEMENT BELGIQUE	61	(11.464,72)
615310 Insertions au Moniteur et média	61	(129,35)
615611 STAGE PP DEPLACEMENTS	61	(7.612,59)
615612 STAGE PP PENSION	61	(9.622,01)
615613 STAGE PP LOCATION INFRASTRUCTURE	61	(137,40)
615691 AIDE INDIVIDUELLE 1	61	(30.000,00)
615692 AIDE INDIVIDUELLE 2	61	(2.000,00)
615693 AIDE INDIVIDUELLE 3	61	(3.000,00)
615695 AIDE INDIVIDUELLE 5	61	(25.000,00)
615696 AIDE INDIVIDUELLE 6	61	(2.980,00)
615697 AIDE INDIVIDUELLE 7	61	(1.500,00)
615702 FORMATION CADRE LOCATION INFRASTRUCTURE	61	(197,00)
615703 FORMATION CADRE DEPL charaés de cours	61	(581,37)
615704 FORM CADRE REMUN charaé de cours	61	(1.150,00)
615706 FORM CADRES - FRAIS DE REUNION -	61	(652,10)
615750 COMPET PP DIVERS	61	(251,10)
615751 COMPET PP PENSION	61	(18.306,10)
615752 COMPET PP INFRASTRUCTURE SPORTIVE	61	(107,67)
615753 COMPET PP DEPLACEMENTS	61	(38.782,96)
615758 COMPET PP INSCRIPTIONS	61	(2.470,27)
615921 ENTRAINEMENTS ATHLETE 2	61	(5.699,55)
615922 SUIVI MEDICAL ATHLETE 2	61	(266,75)
615925 INFRAST ATHLETE 2	61	(103,02)
615926 DEPASS PP ATHLETE 2	61	(3.930,68)
616310 COMMISSIONS PROMOTION	61	(3.658,32)
616700 FRAIS RECEPTION et REUNIONS 615 400	61	(1.876,20)
C. Rémunérations, charaes sociales et pensions (ann. XII. C2)	62	(181.359,62)
620100 Rémunérations - Personnel PP	62	(25.198,56)
620200 Rémunérations - Employés	62	(75.811,53)
620210 PRECOMPTE PROF S/SALAIRE	62	(30.893,83)
620240 Double pécule de vac. - Employés	62	(3.788,33)

Valeurs EUR

	Case	2018 2018
621020 Cotisations ONSS sur salaires - employés	62	(19.115,45)
621100 COTISATIONS PATRONALES DA	62	(11.843,11)
621110 COTISATIONS PATRONALES PP	62	(12.931,69)
623000 Assurance-loi. RC & chemin du travail	62	(706,80)
623101 SERVICE MEDICAL	62	(403,15)
625020 Dotation provision PV - employés	62	(7.690,26)
625120 Util. / reprise provision PV - employés	62	7.023,09
D. Amortissements et réductions de valeurs sur frais d'établissement , sur immobilisations incorporelles et	630	(3.224,75)
630100 Dot. amort. s/ imm. incorporelles	630	(605,00)
630201 Dot. Amort. s/ imm. corporelles CHRONO	630	(129,61)
630203 Dot. Amort. s/ imm. corporelles ACCESS S	630	(81,79)
630205 Dot. Amort. s/ imm. corporelles INFORMAT	630	(2.408,35)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	511,29
640130 Autres impôts indirects	640/8	(109,70)
643900 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	640/8	620,99
V. Charges financières	65	(1.129,13)
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	(1.129,13)
655000 Ecart de conversion des devises	652/9	(88,37)
659000 Frais bancaires	652/9	(1.040,76)
IX. Bénéfice de l'exercice	70/66	28.833,21
TOTAL		(550.089,40)

Valeurs EUR

	Case	2018 2018
PRODUITS		
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70/74	550.034,00
700300 VENTES DIVERSES	70	56.073,10
701000 INSCRIPTION FORMATION CADRES	70	6.000.00
701970 INSCRIPTIONS STAGES COMM JEUNES	70	870.00
701990 INSCRIPTIONS STAGES STRUCTURE	70	11.000.00
704100 ORGANISATIONS	70	22.247.00
704500 ASSURANCE Bénévoles 703100	70	2.000.00
705100 SPONSORING	70	926.10
706510 CAUTIONS D'ARBITRAGE	70	2.250.00
706521 LOCATION et PERTE DE MATERIEL	70	10.700.00
	70	80.00
D. Cotisations, dons, leas et subsides (ann. XII, B)	73	460.401,88
731100 LICENCES	73	118.265.00
731101 LICENCES 1 JOUR	73	26.631.50
731200 AFFILIATIONS CLUBS	73	13.575.00
737000 SUBVENTION FORFAITAIRE FONCTIONNEMENT	73	55.682.70
737100 SUBV PLAN PROGR ANNEES PRECEDENTES	73	34.00
737201 SUBVENTION COMPL PLAN PROGRAMME	73	193.000.00
737210 SUBVENTION FORMATION PP	73	12.000.00
737211 SUBV FORMATION ANNEES PRECEDENTES PP	73	4.762.56
737310 SUBVENTION EMPLOI	73	15.981.28
737400 BE GOLD	73	10.000.00
737800 AUTRES SUBVENTIONS ADEPS	73	(30.16)
739400 LOTERIE NATIONALE	73	10.500.00
E. Autres produits d'exploitation	74	33.559,02
746001 SALAIRE NET ATHLETES SUBVENTIONNES	74	22.582.25
746002 ONSS ATHLETES SUBVENTIONNES	74	3.484.30
746003 PPROF ATHLETES SUBVENTIONNES	74	7.116.56
746004 ACTIRIS SURPLUS SUBVENTION	74	375.91
IV. Produits financiers		
B. Produits des actifs circulants	75	55,40
751000 Produits des actifs circulants	751	59,33
	751	59.33
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	(3.93)
754000 Différences de change	752/9	(3.93)
VII. Produits exceptionnels		
	76	
IX. Perte de l'exercice		
	66/70	
TOTAL		550.089,40

BUDGET 2019**FONCTIONNEMENT**

		BUDGET 2019
ENTREES		Entrées
ADEPS	Subvention forfaitaire	55.600,00
	Subvention emploi + forfait secrétariat soc	15.000,00
ATHLETES	Licences année en cours	124.000,00
	Licences à la journée	28.000,00
	Inscriptions Stages Structure	23.750,00
	Inscriptions Stages Comm jeunes	10.750,00
	Ventes diverses + Top Sport	1.500,00
CLUBS	Affiliations clubs + Organisation	14.425,00
	Compensations d'arbitrage	7.000,00
	Assurances Bénévoles	1.000,00
AUTRES	Sponsoring	2.000,00
	Loterie Nationale	10.600,00
	Intérêts	50,00

293.675,00

		Sorties
STI	Secrétariat	1.500,00
	Téléphone + Internet	1.250,00
	Site + informatique	4.000,00
ASSURANCES	Assurance missions	900,00
	Assurances membres	19.000,00
	Assurances Administrateurs	315,00
CLUBS	Aides aux clubs formateurs	12.000,00
	Aides aux clubs organisateurs	2.800,00
	Participations SC	3.000,00
ADMINISTRATION	Déplacements Administrateurs et personnel	11.500,00
	Indemn Forfaitaire volontariat	8.000,00
	Frais de réunions et de représentation	1.800,00
	Frais publication	250,00
CADRES	Rémunérations	
	Charges légales (ONSS + cot patr)	76.000,00
	Précompte prof	
	Frais secrétariat social	3.300,00
	Assurance Loi RC + acc travail	600,00
	Service médical personnel	400,00
	Travail Associatif DA	2.500,00
	Cadre - Frais divers	100,00
AUTRES	Locations	8.500,00
	Cotisation COIB + AISF + Be3	
	Salaire DA Be3	20.000,00
	Achat matériels sportif	3.000,00
	Structure sportive ligue	28.000,00
	Commission Handisport	1.000,00
	Projet de développement Mixité + LD	3.750,00
	Commission jeunes (journées/stages/tri scolaire)	5.000,00
	Commission espoirs	15.000,00
	Projet Duathlon	500,00
	Remise des prix	12.500,00
	Promotion et marketing	2.000,00
	Publicité (magazine)	2.200,00
	Divers Expert + diff diverses	600,00
	Divers projets à venir = Développement général	6.000,00
	Frais bancaires	1.100,00
	Frais PP	5.000,00

283.765,00**RESULTAT 2019**

RESULTAT HORS amortissements et provisions	9.910,00
TOTAUX BUDGET :	

RESULTAT AVEC amortissements et provisions	110,00
TOTAUX BUDGET :	